

SÉANCE ORDINAIRE

3 mai 2010

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford tenue le 3 mai 2010 à 20 h 00 à laquelle étaient présents les conseillères et conseillers M. Christian Morrissette, Mme Sylvie Gélinas, M. Étienne Veilleux, Mme Marie-Soleil Anger, M. Luc Pelletier et M. Luc Richard sous la présidence de M. Gilles Marchand, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Lise Setlakwe ainsi que l'inspecteur en bâtiment M. Normand Champagne étaient également présents.

10-05-152

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire, M. Gilles Marchand ouvre la session à 20 h 02.

10-05-153

CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la session est déclarée régulièrement constituée.

10-05-154

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Marie-Soleil Anger, appuyée par M. Luc Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la présente séance. De dispenser la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la session
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010
5. Dépôt du rapport d'activités : projets en cours
 - : Suivi de dossiers
 - : Rapports d'activités des employés municipaux
6. Dépôt des activités financières
7. Adoption des comptes payés
8. Adoption des comptes à payer
9. Dépôt de la liste des permis de construction et environnement
10. Soumission pour la construction de l'égout pluvial dans la Rue Baril
11. Rejet des soumissions pour le fauchage des chemins municipaux 2010
12. Appel d'offre par invitation pour le fauchage à forfait
13. Adoption du règlement #226 amendant le règlement de zonage #194 concernant les droits acquis concernant les bâtiments de types « chalets » sur un terrain de camping sur l'ensemble du territoire de la municipalité de St-Louis-de-Blandford
14. Contrat de pelouse pour l'été 2010 municipalité et parc Rue des Riverains
15. Avis de motion règlement #243, règlement relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de St-Louis-de-Blandford
16. Résolution pour le cautionnement d'un règlement par le CDE dans l'éventualité d'un achat
17. Avis de motion concernant l'entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Victoriaville
18. Contribution financière Fondation québécoise du cancer
19. Lettre d'appui à la sécurité Alimentaire
20. Avis de motion pour règlement de taxation spéciale pour l'entretien des installations septiques de la rue Baril
21. Dons d'arbres
22. Possibilité de subvention pour la bibliothèque municipale
23. Demande à la CPTAQ de Mme Annie Vézina et M. Raymond Pépin
24. Demande à la CPTAQ de Mme Loan Bergevin – Canneberges d'Or 2007
25. Site internet de la municipalité
26. Dépôt et informations sur le publipostage
27. Résolution pour les feux d'artifices de la St-Jean-Baptiste 2010
28. Informations de Gesterra / Grosses ordures
29. Comité pour la négociation avec l'église de St-Louis-de-Blandford
30. Demande de M. Patrick Riendeau
31. Varia : Lettre d'appui – randonnée cycliste
32. Correspondance
33. Questions de l'assemblée

34. Levée de la session

10-05-155

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

Sur proposition de M. Christian Morrissette, appuyée par M. Étienne Veilleux, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 avril 2010.

10-05-156

DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports d'activités concernant les projets en cours et le rapport d'activités des employés municipaux. Elle fait également le suivi des dossiers.

10-05-157

DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des activités financières.

10-05-158

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

Sur proposition de M. Luc Pelletier,, appuyée par Mme Sylvie Gélinas, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tous les comptes payés pour le montant de 51 216.95\$.

10-05-159

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de M. Étienne Veilleux, appuyée par M. Luc Richard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tous les comptes à payer en date du 30 avril 2010 pour le montant de 36 340.25\$.

10-05-160

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET ENVIRONNEMENT

Mme Lise Setlakwe, dépose la liste des permis de construction et d'environnement émis durant le mois d'avril 2010. Il y a eu 16 permis d'émis durant le mois pour un total de 42 000\$.

10-05-161

SOUSSION POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉGOUT PLUVIAL DANS LA RUE BARIL

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé 3 soumissions pour la construction du réseau d'égout pluvial dans la rue Baril :

- Jean-Claude Lizotte Inc. 74 491.86\$ avec taxes
- Sablière de Warwick 81 838.89\$ avec taxes
- Sintra 98 539.88\$ avec taxes

En conséquence,
Sur proposition de M. Étienne Veilleux,
Appuyée par M. Luc Richard,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce sui suit :

1. D'accorder le contrat à Jean-Claude Lizotte Inc. au montant de 74 491.86\$ taxes incluses pour ladite construction.

10-05-162

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE FAUCHAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été déposées à la séance du conseil le 6 avril 2010;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait demandée des soumissions pour des travaux au taux horaire;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux nécessitent beaucoup de supervision;

CONSIDÉRANT qu'après vérification de la part de notre inspecteur en bâtiments, les travaux donnés à forfait exigent peu de supervision;

En conséquence,

Sur proposition de M. Luc Pelletier,
Appuyée par Mme Marie-Soleil Anger,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. De rejeter toutes les soumissions reçues lors de la séance du conseil du 6 avril dernier.

10-05-163

APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LE FAUCHAGE À FORFAIT

CONSIDÉRANT que les soumissions données à taux horaire ont été rejetées lors de la séance du 6 avril dernier;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel appel d'offres doit être fait pour un contrat de travaux à forfait;

En conséquence,
Sur proposition de M. Christian Morrissette,
Appuyée par M. Luc Richard,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. De demander de nouvelles soumissions par invitation pour le fauchage 2010 sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford et que les soumissions soient pour des travaux faits à forfait.
2. De faire parvenir des invitations à : Mario Dussault Princeville, Services Vert & Blanc (SVB) St-Lambert et Entreprises Bailey St-Nicéphore, Entreprises R & M Pépin Inc. à St-Louis-de-Blandford, pour le fauchage des chemins municipaux de la municipalité. L'ouverture des soumissions se fera le 25 mai 2010 à 15h01 au bureau municipal.

10-05-164

ADOPTION DU RÈGLEMENT #226 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #194 CONCERNANT LES DROITS ACQUIS CONCERNANT LES BÂTIMENTS DE TYPES «CHALET» SUR UN TERRAIN DE CAMPING SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a adopté le règlement de zonage #194;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a le pouvoir en vertu de la Loi, de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'apporter certains ajustements aux dispositions régissant les droits acquis et les bâtiments accessoires sur un terrain de camping;

CONSIDÉRANT que la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

En conséquence,
Sur proposition de M. Luc Pelletier,
Appuyée par Mme Sylvie Gélinas,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 16.1 intitulé «Droits acquis concernant les bâtiments de types «chalets» sur un terrain de camping » est ajouté. Le contenu de l'article est le suivant :

DROITS ACQUIS CONCERNANT LES BÂTIMENTS DE TYPES «CHALET» SUR UN TERRAIN DE CAMPING

Malgré les articles précédents, un bâtiment de type «chalet» situé sur un terrain de camping et protégé par des droits acquis, peut-être agrandi en autant que la superficie maximale du bâtiment n'excède pas 36m².

Article 3

La section 4 intitulée «Terrains de camping» du chapitre 15, est modifiée par l'abrogation du 2^e point de l'article 145 intitulé «Implantation des bâtiments » ainsi que par l'ajout des points suivants :

- Les bâtiments accessoires destinées aux services communautaires du terrain de camping sont autorisés, à la condition de ne pas dépasser une hauteur maximale de 8m.
- Une (1) seule remise d'une superficie maximale de 9,28m² est autorisée sur un site de camping destiné à accueillir les tentes-roulottes, les roulottes, roulottes motorisées ou véhicules récréatifs.
- Toute modification ou agrandissement de roulottes, roulottes motorisées ou véhicules récréatifs est prohibé.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

10-05-165

CONTRAT DE PELOUSE ÉTÉ 2010 POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE PARC DE LA RUE DES RIVERAINS

CONSIDÉRANT la proposition de M. Clément Lemay pour faire la tonte de pelouse des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un parc dans la rue des Riverains;

En conséquence,
Sur proposition de Mme Marie-Soleil Anger,
Appuyée par M. Luc Richard,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. De retenir les services de M. Clément Lemay pour la tonte de pelouse pour l'été 2010 incluant la portion de terrain des 2 enseignes, le terrain des loisirs et la partie située à l'avant de l'édifice municipal.
2. D'autoriser la dépense et le paiement au montant de 1 300\$, payable en deux versements soit 650\$ à la session de juillet 2010 et 650\$ à la session d'octobre 2010.
3. D'autoriser la dépense et le paiement de 400\$ pour faire la pelouse du parc au 43 Rue Des Riverains. La municipalité vous contactera pour vous mentionner la date de la première tonte de pelouse dans le parc.

10-05-166

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #243, RÈGLEMENT RELATIF DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET) SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Le conseiller, M. Luc Richard donne avis de motion qu'à une prochaine session du Conseil, sera présenté pour adoption un règlement #243, règlement relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford. DE DISPENSER la directrice générale et la secrétaire-trésorière de la lecture faisant l'objet d'un avis de motion ci-dessus, lors de son adoption, conformément à la loi.

10-05-167

RÉSOLUTION POUR LE CAUTIONNEMENT DU RÈGLEMENT #2010-001 DU CDE DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UN ACHAT.

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique de St-Louis-de-Blandford fait présentement des démarches pour un nouveau projet de développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT qu'il y aura possiblement achat de terrain pour réaliser ce projet;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Marie-Soleil Anger,
Appuyée par M. Étienne Veilleux,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. Que la municipalité appuie le comité de développement économique de St-Louis-de-Blandford dans ses démarches.
2. Que la municipalité cautionne le règlement #2010-001 du CDE dans l'éventualité d'un contrat pour l'achat de terrain.

10-05-168

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE VICTORIANVILLE

La conseillère, Mme Sylvie Gélinas, donne avis de motion qu'à une prochaine session du Conseil, sera présenté pour adoption une entente modifiant l'entente relative à la Cour Municipale commune de la Ville de Victoriaville et les municipalités suivantes : Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, Municipalité de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, Municipalité du canton de Ham-Nord, Municipalité de Notre-Dame-De-Ham, Municipalité de la paroisse de Saint-Rémi-De-Tingwick, Municipalité de Tingwick, Municipalité de Chesterville, Municipalité de Sainte-Hélène-De-Chester, Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska, Municipalité de la paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska, la ville de Warwick, Municipalité de Saint-Albert, Municipalité de Sainte-Élisabeth-De-Warwick, la ville de Kingsey Falls, Municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine, Municipalité de Sainte-Clotilde-De-Horton, Municipalité de la paroisse de Saint-Samuel, Municipalité de Saint-Valère, Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire, Municipalité de Sainte-Anne-Du-Sault, la ville de Daveluyville, Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford. DE DISPENSER la directrice générale et la secrétaire-trésorière de la lecture faisant l'objet d'un avis de motion ci-dessus, lors de son adoption.

10-05-169

CONTRIBUTION FINANCIÈRE FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

CONSIDÉRANT que la fondation offre des services essentiels aux personnes atteintes de cancer dans notre région;

En conséquence,
Sur proposition de M. Étienne Veilleux,
Appuyé par Mme Marie-Soleil Anger,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. D'autoriser la dépense et le paiement pour un montant de 50\$ comme contribution pour l'année 2010.

10-05-170

LETRE D'APPUI À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

CONSIDÉRANT la demande de La Sécurité alimentaire de Victoriaville;

CONSIDÉRANT que les motifs invoqués pour distribuer les sommes d'argent : «Devant le caractère sévère et particulier de la crise qui prévaut, l'Agence applique une mesure exceptionnelle dont le but est de soutenir les personnes et les familles les plus touchées par la crise.» Ces sommes supplémentaires octroyées par l'Agence, ont été immédiatement consacrées à la réponse directe, dans nos champs d'intervention respectifs, aux besoins de la population démunie que nous desservons;

En conséquence,
Sur proposition de Mme Sylvie Gélinas,
Appuyé par M. Luc Pelletier,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. D'appuyer La Sécurité Alimentaire auprès de l'Agence de Santé et services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec afin qu'elle continue à vous accorder cette nouvelle aide financière.

10-05-171

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #246 DE TAXATION SPÉCIALE POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (U.V.) DE LA RUE BARIL

La conseillère, Mme Marie-Soleil Anger donne avis de motion qu'à une prochaine session du Conseil, sera présenté pour adoption le règlement #246, règlement de taxation spéciale pour l'entretien des installations septiques (U.V.) de la rue Baril.

10-05-172

DONS D'ARBRES

La directrice générale, Mme Lise Setlakwe, nous informe qu'une commande d'arbres est faite auprès de Grobec pour des épinettes de Norvège, des cerisiers tardifs, des chênes rouges, des érables argentés, rouges ou à sucre. Les citoyens de la municipalité devront passer leur commande au bureau municipal, maximum 3 arbres par porte. La distribution est prévue vers la fin du mois de mai.

10-05-173

POSSIBILITÉ DE SUBVENTION POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la municipalité veut aller de l'avant avec son projet de centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut rénover sa bibliothèque municipale;

En conséquence,

Sur proposition de M. Christian Morrissette,

Appuyé par Mme Marie-Soleil Anger,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Lise Setlakwe, à faire toutes les démarches nécessaires pour prendre les informations sur les possibilités de subventions à la réalisation d'une nouvelle bibliothèque municipale.

10-05-174

DEMANDE À LA CPTAQ DE MME ANNIE VÉZINA ET M. RAYMOND PÉPIN – RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la demande de Mme Annie Vézina et M. Raymond Pépin, reçue au bureau municipal de Saint-Louis-de-Blandford le 03 mai 2010 pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) visant une utilisation à une autre que l'agriculture depuis l'adoption du règlement 246 modifiant le schéma d'aménagement et développement de la MRC;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requiert une résolution du Conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage municipal #194;

CONSIDÉRANT que la zone du projet avant la demande de la MRC d'Arthabaska pour la demande à portée collective concernant l'article 59 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles était conforme en zone CR-1 (commercial);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford informe la CPTAQ qu'il n'existe pas des espaces disponibles sur le territoire de la municipalité près de la sortie 228 de l'autoroute 20 où le type d'utilisation recherchée est permis par le règlement de zonage #194 de la Municipalité et le cas échéant, par les mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que la demande bénéficie d'un droit acquis car le permis a été demandé au bureau de la municipalité en mai 2009,

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne serait pas considérablement affecté par une autorisation de la Commission, en raison du caractère commercial de la sortie 228;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et du développement de celles-ci ne seraient pas majeures;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et du milieu agricole environnant ne s'en trouverait pas affecté;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation ne résulterait pas en des contraintes environnementales additionnelles et n'aurait pas d'effet notable sur la préservation des ressources eau et sol dans la municipalité;

En conséquence,
Sur proposition de M. Luc Richard,
Appuyé par M. Étienne Veilleux,
Il est adopté à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter ladite demande et ce pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

10-05-175

DEMANDE À LA CPTAQ DE MME LOAN BERGEVIN-CANNEBERGES D'OR 2007

CONSIDÉRANT la demande de M. LOAN BERGEVIN. reçue au bureau municipal de St-Louis-de-Blandford le 03 mai 2010 pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant une demande pour prendre du sable sur le lot 24-p et le transporter vers les bassins de cultures localisés sur les lots 14-15 et 16. Le sable pourra aussi servir pour la construction de nouveaux champs;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requiert une résolution du Conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient pas au règlement de zonage municipal #194;

CONSIDÉRANT que la demande vise à l'utilisation à des fins autres que l'agriculture et que le projet sert pour la culture de la canneberge;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne serait pas affecté négativement par une autorisation de la Commission;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et du développement de celles-ci ne seraient pas majeures;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et du milieu sylvicole environnant ne s'en trouverait aucunement affecté;

CONSIDÉRANT que le projet du demandeur est à proximité de la route Belgique et par le fait même facilite l'accès pour le transport lourd;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation ne résulterait pas en des contraintes environnementales additionnelles et n'aurait pas d'effet sur la préservation des ressources en eau et sol dans la municipalité;

En conséquence,
Sur proposition de Mme Marie-Soleil Anger,
Appuyée par M. Luc Richard,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. Que la Municipalité de St-Louis-de-Blandford, recommande à la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter ladite demande et ce pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

10-05-176

SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Présentement la préparation du site est interrompue.

10-05-177

DÉPÔT ET INFORMATION SUR LE PUBLIPOSTAGE

La directrice générale, Mme Lise Setlakwe donne les informations sur le publipostage.

10-05-178

RÉSOLUTION POUR LES FEUX D'ARTIFICES

CONSIDÉRANT que pour la réalisation d'un feu d'artifices lors de la fête de la St-Jean-Baptiste, l'artificier doit obtenir une autorisation pour la tenue de feu d'artifices et achat de pièces pyrotechniques;

En conséquence,
Sur proposition de M. Luc Richard,
Appuyé par Mme Marie-Soleil Anger,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. Que la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford accorde la demande d'autorisation à Royal Pyrotechnie Inc. de Saint-Pie pour la tenue de feu d'artifices et achat de pièces pyrotechniques pour le feu de la St-Jean-Baptiste sur le terrain de balle à Saint-Louis-de-Blandford.
2. D'autoriser la dépense et le paiement de 1 128.75\$ taxes incluses à Royal Pyrotechnie pour le feu d'artifices de la St-Jean.

10-05-179

INFORMATION GESTERRA / GROSSES ORDURES

La directrice générale donne les informations reçues de Gesterra concernant la collecte des grosses ordures.

10-05-180

COMITÉ POUR LA NÉGOCIATION AVEC L'ÉGLISE DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

La directrice générale, Mme Lise Setlakwe, fait appel à tous les membres du conseil pour assister à la rencontre prévue avec les représentants de la Fabrique de St-Louis-de-Blandford.

10-05-181

DEMANDE DE M. PATRICK RIENDEAU

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de M. Patrick Riendeau par la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford pour tenir un événement social le 21 août 2010;

CONSIDÉRANT que cet événement consiste à offrir à la population de St-Louis-de-Blandford une prestation musicale sur un site privé, situé au 5, Rang St-François;

CONSIDÉRANT que les organisateurs ont le souci de la sécurité des gens, ainsi que le respect des normes et règlements;

En conséquence,
Sur proposition de Mme Marie-Soleil Anger,
Appuyée par M. Luc Pelletier,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. D'autoriser M. Patrick Riendeau à faire la demande d'un permis de réunion pour vendre à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux.

10-05-182

LETTRE D'APPUI POUR RANDONNÉE 2010

CONSIDÉRANT que la municipalité désire appuyer la randonnée cycliste 2010 organisée par la Parc linéaire des Bois-Francis;

En conséquence,
Sur proposition de M. Luc Richard,
Appuyée par M. Étienne Veilleux;
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. De rédiger une lettre comme suit :

Madame, Monsieur,

Le printemps arrive et les cyclistes amateurs comme les passionnés ont tous hâtes d'enfourcher leur vélo afin de pratiquer leur sport favori. Le Parc linéaire des Bois-Francis profite de cette vague d'énergie qui s'empare des cyclistes dès que le printemps pointe son nez, pour nous annoncer que la 14e édition de la Randonnée à vélo aura lieu, dimanche le 30 mai 2010.

La municipalité de Saint-Louis-de-Blandford sera traversée par au moins un parcours de la Randonnée 2010. Il nous fait plaisir de vous faire parvenir cette lettre d'appui accompagnée d'une résolution de notre conseil municipal à cet effet. Tel qu'entendu, vous pourrez la transmettre au Ministère des Transports afin que vous puissiez comme à l'habitude recevoir votre permis d'événements spéciaux.

10-05-183

CORRESPONDANCE

Le maire, M. Gilles Marchand, dépose la correspondance reçue en date du 3 mai 2010.

10-05-184

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Le maire, M. Gilles Marchand, invite les citoyens à la période de questions.

10-05-185

LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de Mme Marie-Soleil Anger, il est unanimement résolu de procéder à la levée de l'assemblée à 21 h 08 heures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Lise Setlakwe, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, certifie que celle-ci a les fonds nécessaires pour payer les engagements financiers par elle ratifiés lors de la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Gilles Marchand
Maire

Mme Lise Setlakwe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Gilles Marchand, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.